

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 04 NOVEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN le QUATRE du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 22 octobre 2021.

Etaient présents : PROVO V. - GRUSON C. - AMMEUX C. - POLLET A. - LOUZANI K. - VANBENEDEN P. - OSTENDE D. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. - DEPARIS P. - PROVO B. - SCABELLO A. - ALSTERS V.

Absentes excusées : VAN DAELE S (pouvoir à SCABELLO A.) - POLY S. (pouvoir à AMMEUX C.) -

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 15

-----  
Objet : - Budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 à 20 qui régissent les dispositions financières des établissements publics communaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment son tome 3 ;

Considérant l'adoption du budget primitif du CCAS par le Conseil d'administration du 25 février 2021 ;

Considérant le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats par le Conseil d'administration le 2 juin 2021 ;

Madame la Présidente présente le budget supplémentaire de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Et                           189 000 euros pour la section de fonctionnement  
                                  272 298,76 euros pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 04 novembre 2021

*Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

Valérie PROVO.

Département du *NORD*

Arrondissement de *LILLE*

C.C.A.S. de *PERENCHIES*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 04 NOVEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN le QUATRE du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du **C.C.A.S.** de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 22 octobre 2021.

Etaient présents : PROVO V. - GRUSON C. - AMMEUX C. - POLLET A. - LOUZANI K. - VANBENEDEN P. - OSTENDE D. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. - DEPARIS P. - PROVO B. - SCABELLO A. - ALSTERS V.

Absentes excusées : VAN DAELE S (pouvoir à SCABELLO A.) - POLY S. (pouvoir à AMMEUX C.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 15

-----  
Objet : - Barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022.

Madame la Présidente,

Propose pour l'année 2022 de fixer le barème des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale et de l'augmenter de **5 %**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DECIDE, compte tenu de 10 voix pour, 1 contre et 4 abstentions d'augmenter de **5%** le barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022.

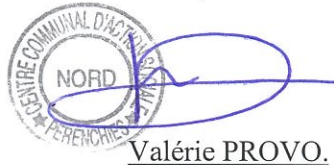
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 04 novembre 2021

*Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*

Madame la Maire, Présidente du CCAS,

  
Valérie PROVO.

Valérie PROVO.

**C.C.A.S de PERENCHIES**

**BAREME 2022 (Arrêté par délibération en date du 04 NOVEMBRE 2021)**

NOMBRE DE PERSONNES	BAREME CCAS 2018	5%	BAREME CCAS 2019	10%	BAREME CCAS 2020	10%	BAREME CCAS 2021	5%	BAREME CCAS 2022
1 PERSONNE	596,64	29,83	626,47	62,65	689,12	68,91	758,03	37,90	795,93
2 PERSONNES	889,82	44,49	934,32	93,43	1 027,75	102,78	1 130,53 €	56,53	1 187,06
3 PERSONNES	1 102,95	55,15	1 158,10	115,81	1 273,91	127,39	1 401,30	70,07	1 471,37
4 PERSONNES	1 305,15	65,26	1 370,41	137,04	1 507,45	150,75	1 658,20	82,91	1 741,11
5 PERSONNES	1 507,16	75,36	1 582,52	158,25	1 740,77	174,08	1 914,85	95,74	2 010,59
6 PERSONNES	1 709,26	85,46	1 794,73	179,47	1 974,20	197,42	2 171,62	108,58	2 280,20
7 PERSONNES	1 911,19	95,56	2 006,75	200,68	2 207,43	220,74	2 428,17	121,41	2 549,58
8 PERSONNES	2 113,02	105,65	2 218,67	221,87	2 440,54	244,05	2 684,59	134,23	2 818,82
9 PERSONNES	2 315,21	115,76	2 430,97	243,10	2 674,07	267,41	2 941,48	147,07	3 088,55
10 PERSONNES	2 517,25	125,86	2 643,12	264,31	2 907,43	290,74	3 198,17	159,91	3 358,08
11 PERSONNES	2 719,26	135,96	2 855,23	285,52	3 140,75	314,08	3 454,83	172,74	3 627,57
12 PERSONNES	2 921,27	146,06	3 067,34	306,73	3 374,07	337,41	3 711,48	185,57	3 897,06

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 04 NOVEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN le QUATRE du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 22 octobre 2021.

Etaient présents : PROVO V. - GRUSON C. - AMMEUX C. - POLLET A. - LOUZANI K. - VANBENEDEN P. - OSTENDE D. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. - DEPARIS P. - PROVO B. - SCABELLO A. - ALSTERS V.

Absentes excusées : VAN DAELE S (pouvoir à SCABELLO A.) - POLY S. (pouvoir à AMMEUX C.) -

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 15

-----  
Objet : - Augmentation des valeurs des chèques services.

Madame la Présidente,

Soumet au Conseil d'Administration l'étude du barème de 2022 pour l'attribution des aides facultatives et la nécessité d'augmenter de 3 % les valeurs des chèques services attribués aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale.

Les nouvelles valeurs 2022 seront :

- Bons de pain à	4,18 €	portée à	4,31 €
- Bons de pain à	6,17 €	portée à	6,36 €
- Bons alimentaires à	10,26 €	portée à	10,57 €
- Bons alimentaires à	20,55 €	portée à	21,17 €

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter la valeur des chèques services de 3 % pour tous les bénéficiaires des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Pérenchies. Les anciennes valeurs restant de 2021 seront détruites.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 04 novembre 2021

*Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

Valérie PROVO.